

Andrée MIZRAHI et Arié MIZRAHI<sup>1</sup>

## AGE LIMITE DE LA VIEILLESSE

« A bien y réfléchir, je vois quatre raisons possibles de trouver la vieillesse détestable. 1) Elle nous écarterait de la vie active. 2) Elle affaiblirait notre corps. 3) Elle nous priverait des meilleurs plaisirs. 4) Elle nous rapprocherait de la mort. ». CICERON<sup>2</sup>

L'évolution démographique du vingtième siècle se caractérise par une forte diminution de la mortalité à tous les âges, plus accentuée chez les enfants et les adultes jeunes au début du siècle, chez les personnes âgées après les années 60. Accompagnée d'une baisse de la fécondité, une telle évolution a entraîné une modification de la pyramide des âges « au bénéfice » des classes les plus âgées. Peut-on parler de vieillissement de notre société au cours du vingtième siècle ?

Avant de tenter de répondre à une question aussi globale de nombreux points doivent être précisés :

- comment définir une limite d'âge au delà de laquelle une personne peut être qualifiée de « vieille » ?
- cette limite est-elle stable ? plus précisément, varie-t-elle dans le temps à l'intérieur d'un pays ? une année donnée, varie-t-elle selon les pays et à l'intérieur des pays selon les régions, les groupes sociaux... ?
- enfin, une société peut-elle être qualifiée de plus « vieille » qu'une autre si elle comprend une plus grande proportion de personnes « vieilles » ?

On présente ici quelques éléments de réponse sur des limites possibles d'âge de la vieillesse et leur évolution en France entre 1980 et 1991. La question du « vieillissement de la société », plus complexe, fait référence non seulement à la notion de « personne vieille » dans une société donnée, mais encore elle suppose qu'on sache passer de cette notion à celle de « société vieille ».

Plusieurs angles de vue peuvent être adoptés pour définir un âge limite de la vieillesse et cette question est abordée ici successivement d'un point de vue strictement démographique, puis socio-économique et enfin épidémiologique.

### 1. Les définitions possibles de l'âge limite de la vieillesse

#### 1.1. Les définitions démographiques

Ces définitions font appel à des données démographiques usuelles, état civil, populations vivantes, mortalité, espérances de vie.

#### *L'âge*

Définir la vieillesse par l'âge de l'état civil ou temps écoulé depuis la naissance est chronologiquement la première réponse et apparemment la plus évidente ; pour peu que l'état civil soit bien établi, elle présente toutes les conditions d'une bonne estimation : l'âge limite est facile à mesurer, précis, stable<sup>3</sup> (identique en tous lieux et en tous temps).

Cette définition a pourtant été remise en question, car si elle mesure bien l'âge, ou les classes d'âge, définit-elle pour autant la « vieillesse » ? naturellement, si on identifie « personne vieille » et « personne de plus de 65 ans » par exemple, le terme « vieillesse » n'apporte aucun élément nouveau : est-il bien utile ? ne vaut-il pas mieux alors

<sup>1</sup> *Socio-économistes de la santé, ARgSES, Arguments socio-économiques pour la santé*

<sup>2</sup> *Savoir vieillir (Cato maior, de senectute), traduit du latin par Christiane Touya, Edition Arlea, p. 29*

<sup>3</sup> *En période de stabilité démographique, épidémiologique et sociale, une telle définition ne pose pas vraiment de problème, ce qui est loin d'avoir été le cas avec les transformations très rapides au cours du vingtième siècle ; dans le cas d'évolution lente, le problème ne se pose que sur le long terme.*

être précis et noter « personne de plus de 65 ans » ? si par contre, les termes « vieille » ou « vieillesse » apportent une connotation supplémentaire, par exemple état de santé dégradé ou diminution de certaines facultés, cette connotation est-elle invariable ? et sinon, comment peut-elle être justifiée ? En l'absence d'une telle justification, des démographes ont proposé de définir la « vieillesse » non plus à partir du temps passé mais du temps à venir<sup>4</sup>.

*Par une proportion de personnes les plus âgées.*

On pourrait définir « vieux » les 5 % ou les 10 % (ou toute proportion faible mais significative et choisie de manière arbitraire) de personnes les plus âgées. C'est ainsi qu'on définit souvent la pauvreté. C'est une notion de rareté relative tenant compte de la situation de chaque personne par rapport à son environnement : du point de vue des autres classes d'âge, elles se distinguent car peu nombreuses, et de leur propre point de vue, par l'absence de congénère (combien de personnes de leur génération ou des générations proches sont-elles encore vivantes<sup>5</sup> ?)

Avec une telle définition, la question du « vieillissement » de la société ne se pose plus, la proportion de « vieux » étant inchangée au cours du temps par construction. Cette stabilité est cependant relativement fragile, car la limite de la vieillesse dépend non seulement de la situation du côté des personnes âgées, mais aussi de la natalité ; si une telle définition devait être retenue, il faudrait sans doute l'aménager pour tenir compte de cette réserve.

Là aussi, l'âge limite de la vieillesse serait plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

*Par le temps qui reste à vivre, horizon ou espérance de vie.*

Avec la diminution de la mortalité, l'espérance de vie à la naissance a considérablement augmenté, et elle est actuellement de l'ordre de 77 ans (à 65 ans, elle est de 19 ans) ; en régime démographique stable, la proportion de « personnes de plus de 65 ans » serait de 21 %, autrement dit, sur plus d'un cinquième de leur vie les personnes seraient « vieilles ». Or l'espérance de vie à la naissance continue de croître très rapidement (gain d'une année tous les quatre ans<sup>6</sup>), et pour peu que l'espérance de vie atteigne 100 ans par exemple, la vieillesse s'étendrait sur plus du tiers de la vie !

Une espérance de vie plus longue traduit sans doute un meilleur état de santé. Ainsi, l'âge limite de la « vieillesse » peut être défini, non plus à partir du nombre d'années écoulées depuis la naissance, mais du nombre d'années qui restent encore à vivre, par exemple l'âge où l'espérance de vie est de 5 ou 10 ans (ou toute autre durée faible mais significative et choisie de manière arbitraire). Une telle définition, qui tient compte des connotations attachées à la vieillesse, est plus difficile à mesurer que la précédente, car il faut attendre l'extinction totale de la classe d'âge, sans quoi elle reposerait sur une ambiguïté, l'espérance de vie du moment n'étant pas l'espérance de vie de la cohorte.

A noter par ailleurs que cette définition peut être relativisée, en définissant l'âge limite du vieillissement comme l'âge pour lequel l'espérance de vie représente 5 % ou 10 % des années déjà écoulées.

Avec cette définition, comme avec toutes celles qui suivront, l'âge limite de la vieillesse varie au cours du temps, il n'est pas le même selon les pays, les régions, les catégories sociales. Si par exemple en France, on le ventile selon le sexe, l'âge limite de la vieillesse ainsi défini serait plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

## *12. Les définitions épidémiologiques*

Elles font appel à des données épidémiologiques et sont basées sur l'état de santé des différentes générations. Si la prise en compte de toutes les pathologies et infirmités est illusoire, on pourrait se référer à certaines d'entre elles, bien définies et dont la prévalence est liée à l'âge (par exemple l'athérosclérose, l'ostéoporose,...) ou au nombre moyen de maladies chroniques. Des indicateurs globaux d'état de santé se prêtent aussi à ce type d'analyse.

<sup>4</sup> cf. Bourdelais P., *L'âge de la vieillesse*, Odile Jacob, Paris, 1993, 441 p.

<sup>5</sup> ainsi pourrait-on définir comme limite de la vieillesse l'âge pour lequel les survivants représentent une proportion constante (par exemple 10 % ou 20 %) de la génération.

<sup>6</sup> un gain d'un an tous les ans signifierait l'immortalité.

*Par l'état de santé de la classe d'âge.*

Les mesures de l'état de santé et à plus forte raison de son évolution sont inexistantes et sans doute hors d'atteinte en l'état actuel des connaissances et des instruments de mesure. Par contre un certain nombre d'indicateurs relatifs aux conséquences des maladies sur la vie domestique et sociale des personnes sont disponibles, en particulier sur l'invalidité. Si on tient compte de l'évolution de l'invalidité, on peut définir l'âge limite de la vieillesse comme étant l'âge où le taux de personnes dépassant un seuil d'invalidité défini de manière arbitraire atteint un certain niveau, par exemple 10 % ou 20 %.

Une telle définition, qui tient compte des connotations de dégradation de l'état santé attachées à la vieillesse, pose des problèmes conceptuels (qu'est-ce que l'invalidité ?), de définition du seuil d'invalidité et d'observation.

*13. Les définitions socio-économiques*

Elles font appel à des données économiques ou sociales. Outre l'activité professionnelle, elles pourraient prendre en compte les pratiques culturelles et de loisir, les relations familiales et sociales, la participation à des associations et groupements divers,...

*Par la situation de la classe d'âge vis à vis de l'activité professionnelle.*

On peut tenter de définir les âges de la vie à partir du rôle économique et social des personnes, en particulier de l'activité professionnelle. Pour tenir compte du fait que toutes les personnes d'une même classe d'âge ne sont pas dans la même situation face au marché du travail (invalides, malades...), on définit comme âge limite de la vieillesse, l'âge où le taux de personnes sans activité professionnelle atteint un certain niveau, par exemple 80 % ou 90 % (ou toute autre proportion faible mais significative et choisie de manière arbitraire).

Cette définition pourrait être relativisée selon la situation économique du pays et surtout de l'emploi, en définissant l'âge limite de la vieillesse comme l'âge pour lequel le taux de personnes sans emploi est lui-même une proportion définie de manière arbitraire (80 % ou 90 %) du taux de personnes sans emploi dans le pays.

Actuellement, cet âge limite peut être calculé pour les hommes, et on peut étudier son évolution sans trop de difficultés ; il n'en est pas de même pour les femmes, dont l'activité professionnelle s'est étendue aux classes d'âge qui nous intéressent (au delà de 60 ans) : pour elles, la baisse de l'activité professionnelle du fait de l'âge est artificiellement ralentie par la montée en charge du travail féminin.

**2. Evolution de l'âge limite de la vieillesse entre 1980 et 1991 selon différentes définitions.**

*21. Evolution des caractéristiques socio-démographiques*

Pour illustrer les évolutions de l'âge limite de la vieillesse selon les points de vue évoqués ci-dessus nous utilisons les informations issues des deux enquêtes nationales sur la santé et les soins médicaux effectuées en 1980 et en 1991 par l'INSEE et le CREDES (Cf. annexe 1). Ces enquêtes auprès des ménages contiennent les informations nécessaires à l'ensemble des estimations, ce qui permet d'obtenir des résultats homogènes calculés sur les mêmes données (sauf pour l'espérance de vie). Le point de départ est un âge limite de 65 ans en 1980, cet âge est un assez bon compromis entre les âges possibles comme limite de la vieillesse :

- c'était en 1980, l'âge légal de la retraite,
- 13,7 % des personnes de l'échantillon de 1980<sup>7</sup> ont atteint ou dépassé 65 ans, 11,1 % des hommes et 16,1 % des femmes,
- l'espérance de vie à 65 ans était, en 1980 de 16,1 ans, 18,2 ans pour les femmes et de 13,9 pour les hommes.

Les proportions ou les nombres d'observations sont suffisants pour une analyse statistique permettant après des ajustements sur des courbes logistiques (Cf. annexe 2) d'estimer que :

---

<sup>7</sup> redressé pour corriger les erreurs d'échantillonnage

- 23,5 % des personnes de 65 ans souffraient, en 1980, d'une invalidité<sup>8</sup> telle qu'elles étaient gênées dans leur vie quotidienne, 24,4 % des hommes et 23 % des femmes (Cf. tableau 1) ; elles seront dites dans la suite du texte, personnes à « validité restreinte »,
- 89 % des personnes n'exerçaient plus d'activité professionnelle à 65 ans 1980, 88,4 % des hommes et 91,3 % des femmes (Cf. tableau 1).

Tableau 1

**Caractéristiques socio-démographiques des personnes de 65 ans et plus utilisées pour définir l'âge limite de la vieillesse en 1980 et 1991 selon le sexe**

	% de personnes de 65 ans et plus (1)		Espérance de vie à 65 ans (en années) (2)		% de personnes de 65 ans* à « validité restreinte » (1)		% de personnes sans emploi à 65 ans* (1)	
	1980	1991	1980	1991	1980	1991	1980	1991
<b>Hommes</b>	11,1	12,4	13,9	15,7	24,4 %	21,3 %	88,4 %	95,4 %
<b>Femmes</b>	16,1	16,9	18,2	20,1	23,0 %	19,7 %	91,3 %	94,3 %
<b>Ensemble</b>	13,7	14,7	16,1	17,8	23,5 %	20,7 %	89,0 %	94,8 %

\* estimation après ajustement logistique

Données : (1) Enquête décennale sur la santé et les soins médicaux, 1980 et 1991. Echantillons redressés.

(2) I.N.S.E.E.

*En ce qui concerne l'emploi, il pourrait sembler plus adapté de placer la limite à l'âge où la moitié des personnes est sans emploi : en 1980, la moitié des personnes étaient sans emploi entre 58 et 59 ans (57 ans en 1991) ; de même, pour l'invalidité, on pourrait placer la limite à l'âge où la moitié des personnes était à « validité restreinte », en 1980, à 78 ans (entre 82 et 83 ans en 1991). L'inconvénient pour cette étude est alors que l'âge limite au départ diffère selon le critère de définition.*

Entre 1980 et 1991, l'évolution a été marquée par une augmentation tant du nombre que du pourcentage de personnes de 65 ans et plus, due en partie à l'allongement de l'espérance de vie à 65 ans qui s'est accompagnée d'une amélioration de l'état de santé, et par une cessation plus précoce de l'activité professionnelle. Le pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus était de 13,7 % en 1980 et de 14,7 % en 1991, soit un accroissement de 1 % (1,3 % pour les hommes, 0,8 % pour les femmes).

L'espérance de vie à 65 ans est passée de 16,1 ans en 1980 à 17,8 ans en 1991, soit une augmentation de 1,7 ans en 11 ans ; cet accroissement est de 1,8 ans pour les hommes et de 1,9 pour les femmes (l'ensemble n'est pas situé entre ces deux valeurs car il s'y ajoute un effet de structure par âge selon le sexe).

Le pourcentage de personnes de 65 ans à « validité restreinte » a diminué de 2,8 %, passant de 23,5 % en 1980 à 20,7 % en 1991 ; cette diminution est plus importante pour les femmes (- 3,3 %) que pour les hommes (- 3,1 %).

A 65 ans, le pourcentage de personnes sans emploi était de 89 % en 1980 et de 94,8 % en 1991, ce pourcentage a donc augmenté de 5,8 % en 11 ans, de 7 % est pour les hommes et de 3 % pour les femmes.

## 12. Les âges limites de la vieillesse selon différents points de vue et leur évolution

Par construction nous avons retenu 65 ans comme âge limite de la vieillesse sur tous les plans en 1980, à partir de là, l'âge limite de la vieillesse en 1991 diffère, lui, selon les critères retenus. De plus non seulement l'ampleur de l'évolution varie mais le sens même de cette évolution diverge, selon les cas on est « vieux » plus tard ou plus tôt en 1991 qu'en 1980.

### Age de l'état civil ou temps écoulé depuis la naissance.

Avec cette définition, la limite de la vieillesse est de 65 ans, en 1980 comme en 1991.

### Proportion de personnes les plus âgées.

8

telle que définie au sens de l'indicateur de morbidité du CREDES (Cf. annexe 3)

La proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus était de 13,7 % en 1980 ; pour conserver la même proportion en 1991, il ne faut plus retenir que les personnes âgées de 66,1 ans, soit une augmentation de 1,1 an (Cf. tableau 2 et graphique 1a).

#### **Temps qui reste à vivre, horizon ou espérance de vie.**

L'espérance de vie à 65 ans était de 16,1 ans en 1980 ; pour observer la même espérance de vie en 1991, il faut atteindre l'âge de 67,5 ans. L'âge de la vieillesse a reculé de 2,5 ans. Le pourcentage de personnes dépassant cet âge limite (âge pour lequel l'espérance de vie est stable, de 16,1 ans), a diminué de 2 % dans la période étudiée, 13,7 % en 1980 et 11,7 % en 1991 (Cf. tableau 2 et graphique 1b).

#### **Etat de santé de la classe d'âge.**

D'une manière générale l'allongement de l'espérance de vie est un indicateur de l'amélioration de l'état de santé, qui se traduit par la diminution de l'invalidité à tous les âges : la proportion de personnes à « validité restreinte », a diminué de 1,5 % entre 1980 et 1991, passant de 13,7 % à 12,2 %.

23,5 % des personnes de 65 ans étaient à « validité restreinte » en 1980 ; avec une définition de la vieillesse reposant sur une proportion stable de personnes souffrant d'invalidité, il faut atteindre 67,5 ans en 1991 pour observer la même proportion de personnes à « validité restreinte ». L'âge limite de la vieillesse selon cette définition a reculé, de 2,6 ans en 11 ans (Cf. tableau 2 et graphique 1c).

#### **Situation de la classe d'âge vis à vis de l'activité professionnelle**

Par contre, si en référence à la retraite prise comme rupture et symbole d'entrée dans la vieillesse, on retient la cessation d'activité professionnelle comme variable significative, alors l'âge de la vieillesse a diminué. Avec un âge limite de la vieillesse tel que la proportion de personnes n'exerçant plus ou pas d'activité professionnelle soit constante (89 %), le seuil de la vieillesse, de 65 ans en 1980, n'est plus que de 62,9 ans en 1991 ; il a avancé de 3,1 ans<sup>9</sup>.

La proportion de personnes ayant dépassé un tel seuil, de 13,7 % en 1980, augmente de manière relativement importante, passant de 13,7 % en 1980 à 16,9 % en 1991. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un phénomène dû uniquement à la détérioration de l'emploi pendant cette période et que la tendance à long terme, depuis le début du siècle, est d'une diminution de la durée de travail au long de la vie (Cf. tableau 2 et graphique 1d).

---

<sup>9</sup> *Ce seuil serait certainement plus important pour les femmes, et donc pour l'ensemble, s'il n'était perturbé en partie par l'accès à l'emploi des femmes de cette génération*

*Tableau 2*  
*Âges limites de la vieillesse selon la définition*

Critères de définition	Age limite		% de « vieux » (dépassant l'âge limite)		Espérance de vie à l'âge limite		% de personnes à « validité restreinte » à l'âge limite		% d'inactifs à l'âge limite	
	1980	1991	1980	1991	1980	1991	1980	1991	1980	1991
Etat civil	<b>65 ans</b>	<b>65 ans</b>	13,7 %	14,7 %	16,1 ans	17,8 ans	23,5 %	20,7 %	89 %	94,8 %
% les plus âgées	65 ans	<b>66,1 ans</b>	<b>13,7 %</b>	<b>13,7 %</b>	16,1 ans	15,4 ans	23,5 %	21,8 %	89 %	96,5 %
Espérance de vie	65 ans	<b>67,5 ans</b>	13,7 %	11,7 %	<b>16,1 ans</b>	<b>16,1 ans</b>	23,5 %	23,4 %	89 %	97,9 %
% de personnes à « validité restreinte »	65 ans	<b>67,6 ans</b>	13,7 %	12,2 %	16,1 ans	14,5 ans	<b>23,5 %</b>	<b>23,5 %</b>	89 %	98 %
% d'inactifs	65 ans	<b>62,9 ans</b>	13,7 %	16,9 %	16,1 ans	17,8 ans	23,5 %	18,5 %	<b>89 %</b>	<b>89 %</b>

Données : Enquête décennale sur la santé et les soins médicaux, 1980 et 1991

### Conclusion.

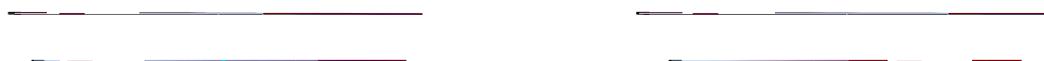
L'âge limite de la vieillesse augmente avec les définitions liées à l'état de santé et à la pyramide des âges et diminue avec la définition faisant référence à la retraite. Cette divergence dans l'évolution des âges limites peut laisser la place à l'apparition d'une nouvelle classe, entre la maturité et la vieillesse. Mais l'émergence de cette nouvelle classe s'accompagne aussi de profondes modifications dans l'agencement des groupes démographiques, entre eux et dans leurs relations avec les différents aspects de la vie économique et sociale.

Selon les types de travaux et les objectifs qu'on poursuit, on est ainsi amené à retenir des limites différentes pour les âges de la vie ; à ces limites correspondent des ventilations de la population en catégories pouvant conduire à des conclusions divergentes. D'une certaine manière, les conclusions sont donc en partie contenues dans les définitions des limites.

Ainsi par exemple, selon qu'on s'intéresse aux problèmes financiers liés aux retraites ou à la production de soins médicaux, on choisira l'une ou l'autre définition. Comme toutes les catégories en sciences humaines, la classification en âges de la vie ne peut pas être immuable, elle doit suivre et s'adapter aux évolutions des différents aspects économiques, sociaux, démographiques, idéologiques,... les limites entre adolescence et âge adulte et entre maturité et vieillesse ne peuvent qu'être fluctuantes et adaptées, d'une part à l'objet de l'étude, d'autre part à l'époque, au pays, voire au groupe socio-économique.

### Graphique 1

Evolution de l'âge limite de la vieillesse selon quatre définitions, France 1980-1991



Données : (1) Enquête décennale sur la santé et les soins médicaux, 1980 et 1991. Echantillons redressés.  
(2) I.N.S.E.E.

### **Annexe 1 : Les enquêtes décennales sur la santé et les soins médicaux<sup>10</sup>**

Réalisée par l'INSEE, en collaboration avec le CREDES pour les aspects médicaux, chaque enquête porte sur un échantillon d'environ 10 000 ménages représentatif de l'ensemble des ménages ordinaires de la France métropolitaine. Les échantillons sont répartis en 4 vagues de 3 mois de manière à couvrir autant que possible l'ensemble de l'année.

La méthode de recueil combine l'interview et le carnet de soins. Chaque ménage enquêté est suivi pendant 12 semaines et reçoit 5 visites d'enquêteurs, espacées de 3 semaines. Entre les visites, le ménage remplit un carnet de soins, chaque consommation médicale donnant lieu à une batterie de questions spécifiques. La morbidité est relevée de plusieurs manières complémentaires : déclaration à l'aide d'une liste mnémotechnique, motifs de consommation médicale, d'alitement, d'absentéisme, d'exonération du ticket modérateur, de prestations diverses en espèces ou en nature, réponses à des questions spécifiques des médecins codeurs.

L'enquête de 1980-81 a porté sur 21197 personnes, celle de 1991-92, sur 20417 personnes.

### **Annexe 2 : méthode de calcul pour l'âge de 65 ans**

Etant donné le très fort aléa de l'invalidité et de l'inactivité chaque année d'âge, les courbes de proportions de personnes inactives et de personnes à « validité restreinte » ont été lissées par des fonctions logistiques :

$$\text{Age} = \text{LN} (p / (1 - p))$$

Cette fonction est asymptotique à 0 pour les valeurs faibles de l'âge et à 1 pour ses valeurs fortes

Les estimations des paramètres ont été effectuées entre 56 et 64 ans pour l'activité, entre 65 et 90 ans pour l'invalidité.

### **Annexe 3 : L'indicateur d'invalidité du CREDES<sup>11</sup>.**

Etabli dans les années 60 dans le cadre de la mise au point d'un indicateur de morbidité et adapté aux données d'enquêtes auprès des ménages, cet indicateur est évalué par un médecin pour chaque personne appartenant à un ménage enquêté, au vu de l'ensemble du dossier (réponses aux questions sur les maladies, les consommations médicales, l'absentéisme, les déficiences, les incapacités...) ; il prend en compte les maladies, infirmités, troubles et facteurs de risques définitifs ou pouvant avoir des conséquences dans le long terme (ou tout au moins sur de longues périodes relativement à l'espérance de vie des personnes enquêtées). C'est donc un indicateur de nature pronostique. Il est constitué de deux échelles de risque, l'une relative au décès (pronostic vital), l'autre à

<sup>10</sup> Cf. LECOMTE Th, MIZRAHI An, MIZRAHI Ar., Présentation de l'enquête nationale 1980-81 sur les consommations médicales. C.R.E.D.O.C., 1980, 30 pages.

SERMET C., Enquête sur la santé et les soins médicaux 1991 - 1992 : méthodologie. C.R.E.D.E.S., 1993/04, 139 pages.

Enquête décennale sur la santé et les soins médicaux 1991-1992 : actes du colloque. C.R.E.D.E.S., C.N.A.M.T.S., I.N.S.E.E., S.E.S.I.

<sup>11</sup> Cf. MIZRAHI An, MIZRAHI Ar, RÖSCH G., Un indicateur de morbidité. "Consommation.", 1973, n° 3, pp. 1-50.

MIZRAHI An, MIZRAHI Ar., L'état de santé s'est-il amélioré ou dégradé en 15 ans ? Une analyse des indicateurs de morbidité au niveau individuel. *Intervention au "Xème colloque International d'Econométrie Appliquée : Econométrie de la Santé" Lyon, C.R.E.D.O.C., 1983/2, pp. 1-5.*

MIZRAHI An, MIZRAHI Ar., Etat de santé, vieillissement relatif et variables socio-démographiques : Enquête sur la Santé et la Protection Sociale 1988-1991. C.R.E.D.E.S., 1994/01, 93 pages.

l'incapacité (invalidité). Ces deux échelles sont ordonnées et exprimées dans un vocabulaire médical. L'évaluation est faite pour un jour donné, pratiquement le dernier jour de l'enquête.

S'inspirant de la démarche diagnostique à laquelle les médecins sont habitués, les composantes de l'indicateur, sont des échelles qualitatives strictement ordonnées, le passage d'un niveau à l'autre correspondant à une gravité plus grande :

**L'invalidité**

- a. Pas de gêne*
- b. Gêné de façon infime*
- c. Très peu gêné*
- d. Gêné, mais mène une vie normale*
- e. Activité professionnelle ou domestique restreinte*
- f. Activité professionnelle ou domestique très ralentie*
- g. Pas, ou très peu, d'autonomie domestique*
- h. Grabataire, alitement permanent*

**Le pronostic vital**

- A. Aucun indice déclaré dans l'enquête*
- B. Pas de diagnostic péjoratif, ou très très faible*
- C. Pronostic péjoratif très faible*
- D. Risque possible sur le plan vital*
- E. Pronostic probablement mauvais*
- F. Pronostic sûrement mauvais*

\*\*\* \*\* \* \*\* \*\*\*